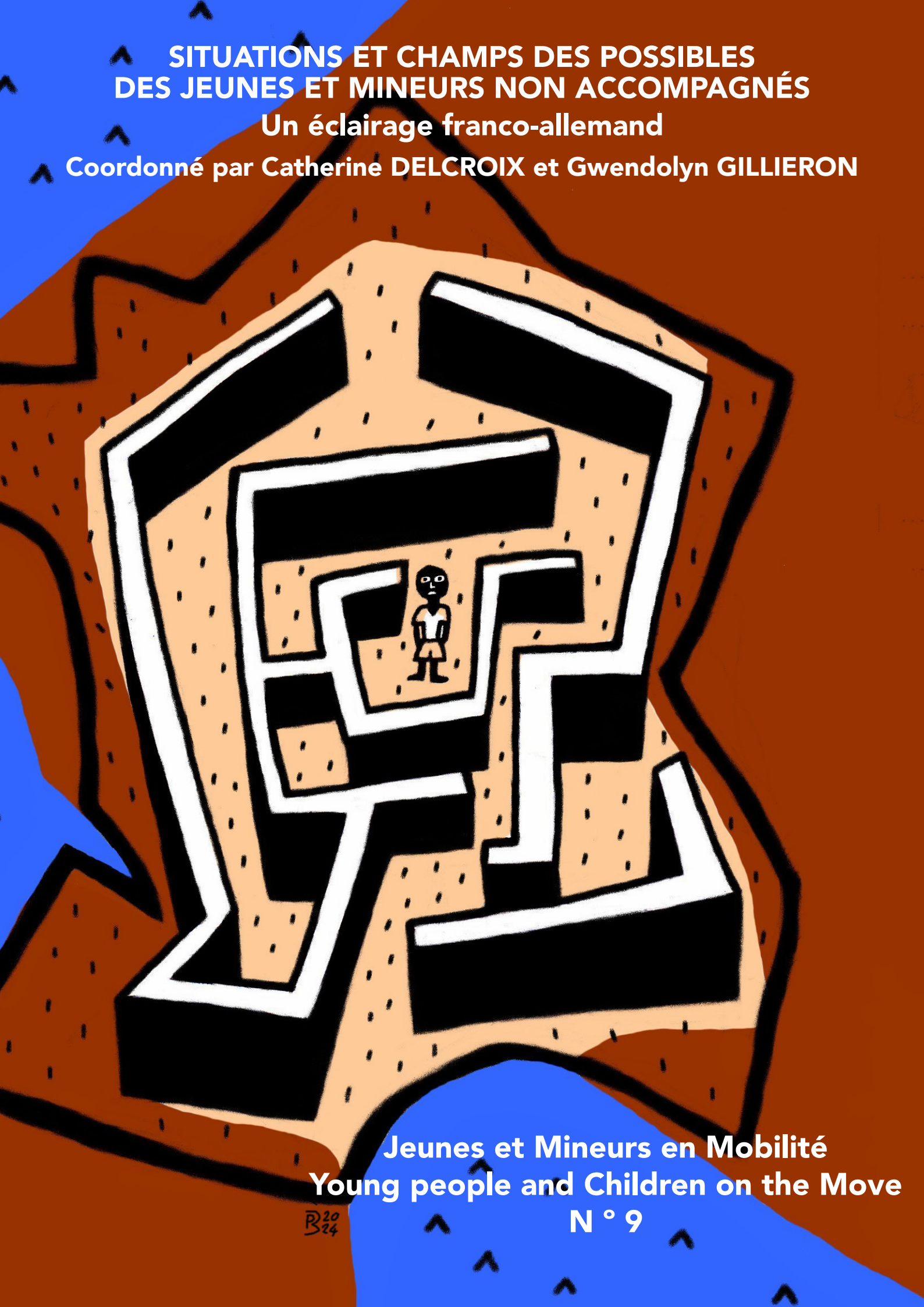


**SITUATIONS ET CHAMPS DES POSSIBLES
DES JEUNES ET MINEURS NON ACCOMPAGNÉS**

Un éclairage franco-allemand

Coordonné par Catherine DELCROIX et Gwendolyn GILLIERON



**Jeunes et Mineurs en Mobilité
Young people and Children on the Move**

N ° 9

B²⁰₂₄



Croquis : Eddy Vaccaro

{Dossier}

**SITUATIONS ET CHAMPS DE POSSIBLES
DES JEUNES ET MINEURS
NON ACCOMPAGNÉS
UN ECLAIRAGE FRANCO-ALLEMAND**

Deux parcours de jeunes déterminés à réussir scolairement et professionnellement : Ali en Allemagne et Aya en France. Transition vers l'âge adulte

Youssef ABID

IMIK, UNIVERSITÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES DE FRANCFORT

Catherine DELCROIX

MIGRINTER, UNIVERSITÉ DE POITIERS ET UNIVERSITÉ DE STRASBOURG, IC MIGRATIONS

Introduction

La décision de migrer de jeunes (entre 15 et 25 ans) pouvant demander ou non le statut de mineurs non accompagnés engendre des risques multiples et inconcevables pour eux. Les différentes étapes de leur périple, depuis leurs pays d'origine jusqu'à leur pays de destination, sont marquées par des situations et des enjeux à la fois personnels, sociaux et politiques très complexes.

Ainsi, l'obtention du statut de Mineur Non Accompagné (MNA) à leur arrivée, qui devrait leur conférer une situation stable, est d'une telle complexité juridique qu'elle les projette dans une insécurité et une précarité difficiles à vivre (Chaiëb, 2023 : 179-198). Les obstacles qui les attendent sont liés à l'opacité et la complexité des différents systèmes juridiques (Kobanda, 2016 : 246). Néanmoins, des exemples de réussite scolaire et d'intégration ouvrent la voie aux perspectives construites sur le long terme par certains de ces jeunes, qui font preuve d'une volonté de réussite exceptionnelle.

Dans cet article, nous nous fondons sur deux études de cas approfondies (Burawoy, 2003 : 425-463) : celle d'Aya à Strasbourg et d'Ali à Francfort. Elles ont été construites à partir du recueil de plusieurs entretiens biographiques ainsi que d'entretiens menés avec des « personnes ressources » impliquées dans leurs parcours. Nous proposons d'analyser les différents risques auxquels les deux protagonistes ont été et sont exposés depuis leur enfance jusqu'aujourd'hui et aussi leurs stratégies pour surmonter ces défis. Cette analyse comparative prendra en compte les principales différences qui définissent leur situation :

- Homme/Femme ;
- Installation en Allemagne d'Ali Installation en Allemagne d'Ali en venant de Syrie et ayant un profil de demandeur d'asile ; et en France d'Aya en venant de Tunisie et ayant un profil de mineure non accompagnée (même si elle a eu dix-huit ans au cours de son parcours migratoire) ;
- Orientation pragmatique pour Ali /représentation idéalisée de la France pour Aya ;
- Différences de milieux sociaux d'origine : classe moyenne urbaine pour Ali et milieu populaire très modeste et des parents analphabètes pour Aya ;

- Comparaison de leurs perspectives respectives et de leurs relations familiales trans-nationales.

En prenant en compte tous ces éléments, nous aurons aussi pour objectif d'évaluer les dispositifs (Apitzsch, Inowlocki, Kontos, 2008, 12-18 et Delcroix, 2013, 79-90) existants (ou absents), par rapport aux chances de réussite et d'intégration qu'ils contribuent à ouvrir à des mineurs non accompagnés en France et en Allemagne.

L'article se structure de la manière suivante : les deux parcours d'Ali et d'Aya seront d'abord présentés, suivis d'une partie consacrée à la manière dont Aya a fait face aux risques encourus au cours de son voyage et construit son projet de réussite, et des mêmes interrogations en ce qui concerne Ali pour conclure sur la comparaison des situations, obstacles et stratégies mises en œuvre par ces deux jeunes migrants pour réussir leur projet de mobilité.

Ali, originaire de Syrie, 24 ans au moment de l'entretien

En 2011, Ali a dû fuir la Syrie à l'âge de 14 ans en raison de la guerre, laissant ses parents derrière lui. En 2016, après un long périple en Turquie et avoir tenté sans succès de se rendre en Angleterre depuis la France, il a été enregistré par la police en Allemagne à l'âge de 17 ans.

La vie d'Ali a été marquée par la guerre civile en Syrie. Il vivait à Alep avec sa famille avant de devoir quitter la ville en raison du conflit. Le groupe familial a trouvé refuge dans un petit village près d'Idlib. Les parents ont encouragé Ali et ses frères à quitter le pays pour échapper à la conscription forcée par l'État Islamique (EI). Ali a pris la décision de fuir, se rendant en Turquie de manière clandestine pour éviter que ses parents ne sachent où il se trouvait.

En Turquie, Ali a travaillé dans des emplois peu rémunérés pour survivre, mais il n'a pas pu poursuivre sa scolarité. Réalisant que son avenir était compromis en Turquie, il a tenté de se rendre en Europe pour poursuivre ses études. À 17 ans, il a ainsi entrepris un voyage périlleux avec l'aide de passeurs en traversant plusieurs pays pour arriver enfin en France avec l'espoir de rejoindre l'Angleterre. Cependant, intercepté plusieurs fois par la police en France, il décide de quitter ce pays pour l'Allemagne et à y être enregistré. Ce pays n'était pas sa destination souhaitée.

En Allemagne, reconnu comme Mineur Non Accompagné (MNA), Ali a obtenu un permis de séjour temporaire (Duldung) de trois ans. Il a été hébergé dans un centre d'accueil, où il a rencontré des difficultés pour apprendre l'allemand. Il a souffert aussi d'isolement et de solitude dans le petit village où il a été installé par les autorités allemandes. Il a finalement appris la langue par lui-même en utilisant Internet. Il a ensuite déménagé dans une grande ville, où il a suivi des cours du soir pour obtenir son diplôme d'études secondaires et un diplôme professionnel, qui lui ont permis d'accéder à l'université.

Ali est actuellement inscrit dans une université technique en Allemagne. Il a réussi à prouver son intégration en obtenant un niveau de langue C1, un diplôme d'études secondaires, et en s'engageant dans des activités sociales. Il a finalement pu demander un permis de séjour, garantissant ainsi sa stabilité en Allemagne. Sa famille vit désormais en Turquie, Ali reste en contact avec eux par téléphone et Internet.

Tout le parcours d'Ali est marqué par son courage et sa détermination à surmonter les obstacles pour se bâtir un meilleur avenir en Allemagne en terminant des études universitaires et en préparant des projets à l'échelle internationale.

Aya, originaire de la Tunisie, 20 ans au moment de l'entretien

Aya est la seconde enfant d'une fratrie de quatre (trois filles et un garçon). Son père est marin pêcheur, il loue ses services à un patron pêcheur. Sa mère reste au foyer. Au cours de l'hiver 2021, Aya alors âgée de dix-sept ans a convaincu son père de l'accompagner en France, avec son petit frère âgé de dix ans. L'objectif était de les déposer chez un oncle et une tante afin que ceux-ci les prennent en charge. Ils ne connaissaient pas les réglementations en cours en Europe à propos de la prise en charge des mineurs non accompagnés. La sœur aînée d'Aya a réussi, en travaillant pour financer ses études, à obtenir une licence universitaire en Tunisie. Mais de retour chez ses parents, elle n'a pas trouvé de travail malgré son niveau d'étude. La troisième enfant du couple, une jeune fille âgée à l'époque de treize ans est prise en charge financièrement par une tante sur place. Nous allons découvrir que dans cette fratrie, différentes stratégies vers la réussite professionnelle coexistent.

Risques encourus au cours du voyage : le parcours d'Aya

Pour Aya qui avait 17 ans au moment de son départ vers la France, vivre en Tunisie ne lui semblait plus possible :

« J'étais mal, un peu maltraitée avec les gens et tout ça. Même au lycée [elle était en 1ère au lycée général], je l'aime pas du tout voilà (...) les profs, ils n'étaient pas vraiment gentils avec les autres. Ils préfèrent par exemple un enfant, qui a sa mère qui est prof ou son père qui travaille comme médecin. Je n'allais pas beaucoup au lycée, juste j'allais passer les contrôles (...) j'étais genre dégoutée de là-bas (...) la pauvreté, bah les gens ils sont vraiment jaloux de ce que tu fais. Par exemple si tu sors avec quelqu'un, et tu fais des choses, ils vont dire 'ah, elle a fait ça'. Genre ils ne laissent pas personne vivre sa vie »
(Aya)

Aya était obligée de travailler dans une conserverie de poisson avec de très longs horaires et pour un très faible salaire afin d'aider sa famille. De son côté, son petit frère n'aimait pas non plus l'école. Au cours de son installation en France, on s'apercevra qu'il souffre d'un gros problème de dyslexie.

La famille habite une petite ville portuaire du Sud tunisien d'où partent régulièrement des embarcations vers l'Italie. Aya qui a reçu des informations sur un départ imminent pour un passage clandestin vers l'Italie, convainc son père de partir. Ils n'ont pas de moyen financier pour payer leur passage, mais le passeur leur propose d'être « jokers » :

« Moi, je sais qu'il (le passeur) va partir la nuit... mais il a un problème qui est genre...il y a beaucoup de Noirs, des Africains, et pour lui c'est beaucoup risqué parce qu'il n'y a que lui qui est Blanc. Genre, quand il va arriver en Italie, la police ils vont dire 'Ah c'est lui qui a fait le passeur' et tout ça (...) Alors, il m'a proposé à moi et mon père (et d'autres) à l'arrivée en Italie de ne pas dire que c'est lui qui a fait ce programme (...) Tu sais, nous on est comme des 'jokers' »
(Aya)

Les deux enfants ne savent pas nager. Ils partent avec leur père venu pour les protéger, mais aucun des trois n'a de gilet de sauvetage. On est en plein hiver, il fait très froid. Ils ne sont pas équipés de vêtements chauds. Aya n'a emporté avec elle que ses bulletins scolaires¹. Le voyage dure deux jours et demi. Une heure avant d'atteindre les côtes italiennes, le bateau qui est très chargé (dix-sept passagers sur une petite embarcation) tombe en panne. Aya qui est assise près du moteur est gravement brûlée au visage. Elle est par ailleurs gelée et croit sa fin très proche. Heureusement, leur bateau est finalement secouru par la marine italienne. Une fois arrivée en France, elle continuera à faire de terribles cauchemars. Malgré les risques, Aya ne regrette pas d'être partie...

À travers le parcours d'Aya, on découvre que le concept de risque est complexe et multifactoriel. Aya connaît intellectuellement les dangers du voyage. Cependant au vu de sa situation et de ses aspirations à la réussite, rien ne peut l'empêcher de se lancer dans cette aventure. C'est cette aspiration impérieuse qu'Aya partage avec une majorité de jeunes candidats à la migration, comme ceux de Casamance qui se sont lancés comme elle dans ce périlleux voyage : *« Les projets migratoires clandestins des jeunes de la Casamance sont influencés par la représentation qu'ils se font de l'Europe, notamment par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier les médias télévisuels et internet. Les chaînes de télévision étrangères diffusent des images qui sont loin de la réalité vécue au quotidien par les populations de Casamance. Puisque la télévision est accessible et regardée par quasiment toutes les couches sociales, cela contribue à la construction d'un imaginaire auprès des jeunes, qui en arrivent à penser que toutes les conditions pour une vie meilleure se trouvent à l'étranger, et que seul le recours à l'émigration permet d'y accéder. La migration clandestine est, de fait, alimentée par une forme d'idéalisation de l'Europe »* (Ngom, 2020 :192 ; voir aussi Ngom 2017).

En Italie, Aya, son père et son jeune frère vont d'abord passer un mois dans un centre de rétention ; puis deux mois en confinement pour cause de Covid dans un autre centre ouvert. Aya a hésité s'installer en Italie, où le fait d'être en famille leur conférait le droit d'avoir accès à une procédure de régularisation, et son projet de vivre en France croyant qu'ils pourraient être soutenus par son oncle et sa tante. Elle a travaillé en Italie pour gagner l'argent nécessaire pour continuer leur voyage. C'est pour elle une épreuve de plus. Les trois dormaient dans des parcs, et son petit frère supportait mal les conditions de vie de leur périple.

Finalement début juillet, ils parviennent chez l'oncle et la tante qui habitaient en région parisienne. Mais la désillusion est totale. Le couple refuse de les prendre en charge et ils se retrouvent dans la rue. Dès leur arrivée dans la région parisienne leur père gravement malade est retourné en Tunisie les croyant à l'abri du danger. Aya et son frère errent dans les rues. Un passant rencontré informe Aya que son frère de

¹ « Qu'ils viennent de Tunisie, d'Algérie ou du Maroc, la plupart conçoivent le baccalauréat comme la porte d'entrée qui, une fois franchie, apportera la réussite à leurs enfants. Même ceux qui n'ont été eux-mêmes que peu scolarisés connaissent l'importance et le prestige de ce diplôme, car les structures du système éducatif français, que la colonisation française avait mises en place dans leur pays d'origine, ont été globalement conservées après l'indépendance, puisqu'on continue à y passer le baccalauréat. » (Brinbaum, Delcroix 2016 : 78). Il y a dans la famille d'Aya cette mobilisation qui encourage les enfants à étudier.

dix ans pourrait être pris en charge par l'État français, car il a moins de 18 ans. Elle, par contre, vient de les avoir. Elle explique donc à son frère qu'elle va l'emmener devant la porte du bureau de la Croix-Rouge qui s'occupe de l'évaluation des MNA où il entrera seul. Il gardera sur lui le numéro de téléphone où il pourra joindre sa sœur. De fait, il est accompagné par la Croix-Rouge pour être reconnu mineur par le département.

Aya se retrouve seule à errer. C'est une période très difficile. Elle voudrait pouvoir se poser pour reprendre ses études. Mais que faire sans logement et sans moyens de subsistance ? Elle va d'association en association, mais concrètement rien ne se passe. Elle est très découragée.

C'est alors que son destin va tourner. Son frère est envoyé dans l'Est de la France. Elle est mise en contact avec la personne qui s'occupe de lui. Celle-ci, touchée par les difficultés d'Aya, l'introduit auprès d'une famille française qui l'accueille d'abord pour quelques jours puis pour une durée illimitée. C'est là qu'avec l'aide de ce couple, Aya retrouve une stabilité et débute un parcours de réussite scolaire qui l'amènera deux ans plus tard à pouvoir intégrer un cursus universitaire technique: un Brevet de technicien supérieur en comptabilité et gestion. Sa réussite au Baccalauréat et de nombreux courriers en sa faveur lui permettront d'être régularisée en tant qu'étudiante par décision préfectorale exceptionnelle. Il s'agit là d'une première étape sur le chemin de sa régularisation mais aussi de sa réussite.

Extrait de la lettre d'Aya de demande de régularisation exceptionnelle à la préfète de région pour cause de mérite

« Voici les raisons de ma venue en France. Mes parents, qui habitent une petite ville côtière au sud de la Tunisie, vivent dans une extrême pauvreté ; mon père est marin-pêcheur et saisit toutes les occasions de partir en mer pour gagner sa vie et celle de sa famille. J'avais de très bons résultats scolaires ; mais face à l'avenir bouché qui se présentait à moi-même et à mon petit frère de 10 ans, j'ai fui la Tunisie en l'emmenant avec moi ainsi que mes bulletins scolaires. Nous voulions rejoindre en France chez l'une de mes tantes, qui habitait en région parisienne. Le périple a été très dur, autant physiquement que psychologiquement. Nous sommes arrivés en France en juillet 2021. Mais, au bout de quelques jours, ma tante nous a demandé de partir. Le refus de notre tante de nous aider a été un événement dramatique : nous nous sommes retrouvés à la rue, mon frère et moi. Au bout de deux jours, mon frère est tombé malade. J'ai eu la chance de rencontrer un passant qui m'a conseillé d'emmener mon frère à la Croix-Rouge où il serait pris en charge en raison de son jeune âge. Il m'a par contre avertie que, venant d'avoir 18 ans, je ne pourrais pas être aidée (...) J'aimerais poursuivre mes études par une formation en alternance. Mon projet est de travailler dans le domaine médico-social ou paramédical, comme aide-soignante d'abord puis si possible comme infirmière (...) Je parle parfaitement français. Je me sens très bien en France. J'ai une immense reconnaissance envers ce pays où je suis enfin comprise et épaulée ; c'est pour moi comme une renaissance. Je n'avais aucun avenir en Tunisie, ma vie était misérable ; en tant que femme, ma personnalité et mes compétences étaient étouffées. J'ai tout quitté du jour au lendemain, malgré les risques, avec l'espoir et la volonté de vivre autrement. Ici en France je peux m'exprimer et vivre, tout simplement. Je participe pleinement à la vie de la famille qui m'accueille, et je ne cesse d'apprendre à leur contact, en participant à leurs nombreuses rencontres et discussions avec des personnes de qualité »

Aya est régularisée en tant qu'étudiante sur la base de son mérite scolaire et de sa capacité d'adaptation et d'échanges avec de nombreuses personnes vivant en France. En effet dans le dossier qu'elle a soumis à la préfecture se trouvaient dix-huit témoignages de soutien à sa demande provenant d'horizons très variés. Cette régularisation lui a permis de revoir sa famille en Tunisie début 2024 après trois ans d'absence. Venant de la Tunisie, cette voie était sans doute la seule possible juridiquement.

Comment construire un projet de réussite et de vie au sein d'une famille française accueillante

C'est la main du destin qui a permis à Aya de rencontrer une famille française désireuse de l'accompagner jusqu'à la stabilisation de son projet de vie (à savoir obtenir un diplôme, un emploi et pouvoir s'installer dans un logement indépendant).

« Franchement, Aya est venue d'assez loin dans la région parisienne, elle se débrouillait très, très bien (...) Bon, on est arrivé à Strasbourg et c'est vrai qu'Aya, son obsession, c'est la scolarité puisqu'elle n'était venue qu'avec ses bulletins scolaires. Elle était, en fait, à l'époque, quand elle est partie en février 2021, là, elle était en première générale en Tunisie. Et donc, on lui a dit tout de suite, enfin, je lui ai dit tout de suite : ...c'est vrai que l'âge de l'obligation scolaire est dépassé, parce qu'on est obligé, en France, de se scolariser jusqu'à 16 ans, mais il y a moyen d'aller au CIO et au rectorat pour faire des tests et peut-être pour avoir une place en lycée »

(Entretien avec Claire, famille accueillante)

Pour Aya, le fait d'avoir une adresse et des référents - à savoir Claire et Pierre - a été une première étape dans son accès aux droits. C'est ce qui lui a permis de passer les tests. Elle a réussi à avoir une place dans un lycée professionnel dans une section de gestion et de comptabilité d'abord en seconde, puis la même année elle a pu intégrer la première, réussir très brillamment et obtenir le Bac avec la mention bien l'année suivante. Sur ParcoursSup, elle a émis plusieurs vœux, évidemment en lien avec la spécificité de son Bac, mais aussi en lien avec son désir de faire une carrière plutôt dans les professions de santé : aide-soignante, infirmière. Malheureusement, elle n'a pu s'inscrire que dans une filière de gestion et de comptabilité en lien avec l'obtention d'un Brevet Technique de niveau universitaire (BTS). Le problème qui s'est posé à Aya et à sa famille d'accueil a été de trouver un moyen de lui permettre de régulariser sa situation juridique. Comme indiqué ci-dessus, Aya a pu obtenir finalement une carte de séjour étudiante sous réserve qu'elle poursuive sans échec le cursus d'étude entamé.

Avant d'envisager cette demande exceptionnelle de régularisation pour cause de mérite à la préfecture, le couple d'accueil d'Aya l'a accompagnée chez une avocate pour trouver une possibilité de clarifier sa situation.

« Ce qu'il y a, c'est qu'on a fait une démarche avec elle autour de la protection internationale parce qu'en fait, quand quelqu'un est arrivé il y a moins de trois mois, on peut éventuellement faire une demande de protection internationale. Il faut passer par un avocat ou une avocate. Et Aya est arrivée au début juillet en France. Légalement, enfin, pas légalement, mais elle avait la preuve qu'elle a débarqué au début juillet. Et donc, on s'était dit, bon, on pourrait peut-être envisager ça parce qu'elle avait plus de 18 ans. Il n'y avait pas beaucoup de possibilités d'avoir une régularisation. Et là, bon, elle n'a pas beaucoup expliqué parce que, franchement, pour avoir cette... pour faire la demande de protection internationale, parce qu'elle vient d'un pays sûr. Bon, la Tunisie, c'est un pays sûr et la protection internationale, c'est prouver que, familialement, il y a eu de la violence. Il y a eu des abus ou je ne sais pas quoi. Il faut apporter des preuves, etc. Et bon, en fait, elle ne disait rien, mais je lui ai dit, mais bon... Parce qu'elle était toujours en contact avec sa famille, quand même, par téléphone et elle ne disait rien, elle ne disait rien, elle pleurait beaucoup »
(Entretien avec Claire, famille accueillante)

C'est à ce moment-là, dans les échanges avec Aya, que le couple s'est rendu compte qu'elle était en contact avec ses parents, ses sœurs et avec ses grands-parents que sa famille était très aimante particulièrement attentive, inquiète de son sort et de celui de son petit frère. Il n'était en aucun cas possible pour elle de faire cette demande de protection internationale qui aurait impliqué qu'elle dénonce ses parents pour violence ou abus. Cela aurait représenté un mensonge et une trahison à leur égard. Ce moment de clarification a été un point tournant (Delcroix, 2007 : 82-100, 95)² dans l'établissement d'un rapport de confiance et d'affection entre Aya, Claire et Pierre. Petit à petit Aya prend sa place dans la famille : un moment fort a été pour elle sa participation à la fête de Noël.

Quand elle est régularisée comme étudiante et qu'elle reçoit sa première carte de séjour, deux ans et demi après son arrivée en France, elle décide avec Claire de partir en Tunisie au cours des vacances scolaires de février. Les retrouvailles avec ses parents et ses sœurs sont très émouvantes. Pour Claire comme elle dit :

« Rencontrer la maman d'Aya a été très impressionnant. J'avais un peu d'appréhension, ne sachant pas comment elle jugerait le fait qu'Aya ait en quelque sorte une deuxième famille en France. Mais au contraire notre rencontre a été marquée par une complicité en lien avec notre désir de voir Aya réussir ses études, mais aussi sa vie »
(Entretien avec Claire, famille accueillante)

² « Les Turning points sont des marqueurs dans la perception rétrospective du parcours. Ils constituent des évaluations subjectives, par l'individu, des continuités et discontinuités dans le fil de leur vie, et en particulier de l'impact d'événements antérieurs sur les événements ultérieurs. Dans certains cas, ils sont perçus comme des changements critiques, dans d'autres cas, comme de nouveaux commencements. (...) Un Turning point n'est pas un événement isolé de courte durée. Il n'entraîne pas non plus un saut soudain d'une phase (du parcours de vie) à la suivante. C'est un processus qui implique l'altération du parcours de vie, une « correction de trajectoire ». » (Hareven et Masaoka 1988 : 272 et 274) traduit par DELCROIX (2007).

Aya poursuit ses études tout en ayant en tête le fait de pouvoir obtenir des papiers qui lui permettent de travailler au-delà des heures que le statut d'étudiante lui reconnaît. En gagnant sa vie, Aya espère à terme pouvant s'installer et vivre avec son jeune frère Yousef qu'elle voit régulièrement. Elle est en contact avec la protection de l'enfance en particulier avec les éducateurs qui ont la responsabilité d'assurer le parcours de Yousef tant sur le plan scolaire, que sanitaire et social.

Risques et chances multifactoriels d'un voyage complexe

Pour Ali et ses frères, la décision de partir a été plutôt une obligation à cause de la guerre en Syrie (Sichling et Zentner, 2022 : 248). Cela parce qu'il n'y avait pas le choix, les hommes, quel que soit leur âge étaient obligés de se battre pour l'armée islamique (IS) : « ...soit rejoindre le combat et tuer des gens, soit être tués... » (entretien avec Ali). En fait, la décision de quitter les lieux ou de fuir a été celle de ses parents. Ali ne voulait pas partir et les laisser face à une telle situation sans pouvoir les informer ni sur leur voyage ni sur leur destination : « C'était très dur pour moi, mais il n'y avait pas d'autre solution ». Ses parents, qui les avaient encouragés à quitter le pays, n'étaient pas censés savoir comment et où ils iraient. Ils voulaient ainsi assurer la survie de leurs enfants par le fait de ne rien savoir sur leurs itinéraires, car ils craignaient que l'IS les arrête à nouveau et les fasse parler (Karakoç, 2021 :147).

Ali et son frère fuyaient le danger sur place, mais ils se lançaient par ailleurs dans un voyage très difficile comprenant des risques multifactoriels. Alors que le frère d'Ali décide de partir dans une autre ville de Syrie pour rester tout de même prêt à secourir ses parents, si nécessaire ; de son côté, Ali projette de se rendre en Europe. Il s'est donc rendu illégalement en Turquie, avec l'aide du peu d'argent qu'il a reçu de ses parents. Jusqu'à ce qu'il trouve un emploi et un logement, Ali a vécu les premières semaines dans la rue. Après et pendant trois ans, il a survécu à des conditions très difficiles en exerçant différents emplois mal rémunérés (Achilli 2016 : 16). Il a fini par comprendre qu'il n'avait pas d'avenir en Turquie parce qu'il ne pouvait pas terminer ses études secondaires et poursuivre son parcours scolaire : « Je voulais absolument continuer à aller à l'école, à étudier, à progresser... et ce n'était pas possible là-bas ».

Ali, informé qu'il peut réaliser son rêve d'étudier et d'avoir une qualité de vie meilleure en Europe (Hudson, 2018 : 2) décide de quitter la Turquie :

« C'est pourquoi j'ai décidé de voyager en Europe. En fait l'Allemagne n'était pas mon but, mais je voulais simplement partir, et on entend toujours dire que, c'était vers 2016, que beaucoup de réfugiés sont arrivés en Europe et que la qualité de vie était meilleure ici, qu'on peut au moins aller à l'école, ou faire une formation, un apprentissage, ou des études, selon les cas, et c'est pourquoi je me suis dit 'ok je dois essayer d'y aller' »
(Entretien avec Ali)

À l'âge de 17 ans, Ali s'est enfui alors avec l'aide de passeurs qui l'ont fait monter de nuit dans un petit bateau avec 50 autres personnes à destination la Grèce. Au

cours de ce voyage, il faisait très froid et les passagers n'étaient équipés, ni de vêtements chauds, ni de gilets de sauvetage. Ali a vu mourir de nombreux passagers qui ne savaient pas nager et tombaient du canot. Finalement, il a atteint une île où il a passé environ cinq jours, avant d'être ramené par d'autres passeurs à Athènes, où il est resté une semaine.

Après son arrivée en Grèce, Ali va mettre plusieurs mois pour traverser plusieurs pays européens et rejoindre le point le plus proche de son but l'Angleterre, à savoir la France. Cette destination est choisie pour des raisons linguistiques. Comme Ali parle anglais, il n'allait pas avoir de barrière de communication à franchir comme en Turquie et en Grèce. Il suit alors le flux des réfugiés et décide de continuer son voyage avec des passeurs. Ali traverse à pied, en voiture, en bus et en train la Macédoine, la Serbie, la Slovaquie, la Hongrie, l'Autriche et l'Allemagne pour arriver enfin en France. Toutes ses tentatives pour entrer en Angleterre ont échoué, Ali a été chaque fois arrêté par la police, puis relâché sans aucun soutien.

Fermement décidé de réussir son projet, Ali décide alors de quitter la France et de revenir en Allemagne, même s'il n'y connaît rien ni personne. En plus, comme évoqué plus haut l'Allemagne n'était pas sa destination souhaitée et il n'avait à propos de ce pays que des informations partagées sur les réseaux sociaux. Il y avait appris que les Syriens avaient plus de chance d'y obtenir l'asile, car la Syrie était classée comme un pays non sûr (Schaller, 2013 : 4). Cette étape est un point tournant dans la biographie de Ali, c'est alors que son destin va changer : *« Je suis en Allemagne maintenant. Il n'est plus possible de me rendre en Angleterre. Je suis ici maintenant. Voici mon avenir... et puis j'ai commencé à apprendre l'allemand »*.

En Allemagne, lors de son installation et enregistrement auprès des autorités, Ali a passé un premier temps comme réfugié avec un titre de demandeur d'asile toléré (Duldung) dans différents centres d'accueil. Le premier de ceux-ci est un centre géré par l'association d'aide sociale AWO (Arbeiterwohlfahrt) dans une zone rurale dans le nord du pays. Ce centre d'accueil pour les migrants héberge des mineurs, des adultes, des femmes et aussi des familles, jusqu'à leurs répartitions officielles dans le cadre de la « Königsteiner Schlüssel »³. Ali qui a été pris en charge en tant que MNA⁴ après par les services d'aide aux enfants et à la jeunesse (d'après le SGB VIII), y a passé cinq mois en attendant la décision des autorités : *« Donc j'étais d'abord dans un centre d'accueil pour réfugiés pendant plusieurs mois environ, c'était à peu près de Hambourg et c'était quelque part en fait à la campagne très, très loin. Donc on était isolé au milieu de nulle part, on n'avait pas de contact avec les gens »*.

³ L'office fédéral de l'administration applique un système de répartition nommé « Königsteiner Schlüssel », qui fixe les quotas d'accueil dans chaque Länder.

⁴ La protection de ces mineurs n'est possible que si leur minorité est prouvée, ce qui nécessite une procédure. Les MNA sont ensuite affectés par les Länder dans différentes communes. Les services d'aide aux enfants et à la jeunesse sont responsables, au titre du Code social VIII (en allemand : Sozialgesetzbuch, SGB VIII) de tous les mineurs sans représentant légal. Les mineurs non accompagnés sont pris en charge à leur arrivée en Allemagne par le Bureau de la protection de la jeunesse. Cela signifie que le service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) s'occupe de leur premier logement et se charge de la procédure à suivre (Zahouan, 2020)

Pour Ali, le centre situé dans une zone rurale ne répond pas à ses besoins et ambition comme MNA. Les réfugiés n'avaient pas la possibilité d'entrer en contact avec les autochtones dans cette région. En outre, les demandeurs d'asile venaient tous de pays différents avec toutes sortes de langues et ne pouvaient presque pas communiquer entre eux, de sorte qu'il y avait souvent des malentendus et des conflits. Ce climat ne l'a pas beaucoup aidé à améliorer sa situation, Ali a eu alors l'idée d'apprendre la langue allemande de manière indépendante sur internet. Au début, il a suivi un cours de langue pendant quelques semaines, mais pour lui, il s'agissait plutôt d'un cours de socialisation et de conversation : *« ca n'a mené nulle part. Ce n'était pas vraiment un cours de langue. C'était seulement pour rencontrer des gens, pour parler un peu. Ce n'était pas un vrai cours de langue où on apprend la langue »*. Parce qu'il n'a pas pu avoir une place dans un cours d'allemand organisé par les autorités, il a décidé d'apprendre l'allemand en ligne .

C'est après la répartition dans différentes communes (Steinbüchel et Schützeberg, 2018 : 213) qu'Ali a eu sa place dans un autre centre d'accueil pour le MNA dans la ville de Leipzig où il a passé sept mois. Là-bas il a rencontré des jeunes âgés de 16 à 22 ans, avec lesquels il a vécu deux ans de plus, environ jusqu'en février 2019. Pendant cette période, Ali atteint 18 ans et il a été selon sa déclaration *« traité comme un adulte »*. De plus Ali explique qu'il n'a pu demander l'asile et la carte de séjour qu'à l'âge de 19 ans, par contre il a pu obtenir une autorisation provisoire de séjour dans le dernier centre. Néanmoins, cela a impliqué *« une procédure compliquée »* au cours de laquelle, il a dû prouver sa volonté d'intégration dans différents domaines, surtout au niveau linguistique et social : *« Pour moi, c'était comme ça, j'ai d'abord obtenu un séjour temporaire, c'était trois ans, et avant qu'il n'expire, j'ai demandé un séjour permanent, j'avais alors travaillé à plein temps. J'avais obtenu un certificat de langue C1 et pendant ce temps-là, j'ai passé mon baccalauréat professionnel, je venais de l'obtenir et c'est pour ça que ça m'a aidé. J'ai aussi fait du bénévolat, donc ça a un peu aidé »*.

Il a aussi bénéficié de l'aide d'une avocate qui s'est avérée nécessaire pour assurer toutes ces démarches administratives complexes. C'est ensuite qu'il s'est inscrit dans une école par ses propres moyens pour rattraper ses années scolaires perdues et obtenir son certificat de fin d'études. Au début, il a suivi un cours intensif d'allemand, auquel se sont ajoutées ensuite d'autres matières telles que les mathématiques, les sciences, etc.

Un long chemin sur la route de la réussite professionnelle et la construction d'un projet de vie familiale

Après avoir obtenu son diplôme de langues, Ali a cherché une école du soir où il pourrait obtenir son certificat d'études secondaires. Pendant cette période, il a reçu une notification indiquant que sa demande d'asile était reconnue et que son permis de séjour était en cours de traitement. Après avoir été admis à l'école du soir, Ali a cherché un emploi pour se financer et aider sa famille. Cela a été presque impossible sans autorisation de travail et permis de séjour. Il a malgré tout réussi à trouver un

employeur qui l'a aidé à obtenir une autorisation de travail à durée déterminée. Ali a travaillé alors pendant la journée et il a suivi des cours du soir pendant quatre à cinq heures. Deux ans plus tard, en 2021, il a obtenu son diplôme d'études secondaires.

« J'ai passé mon diplôme de fin d'études secondaires (Hauptschulabschluss) directement après mon arrivée ici, au bout de deux mois, directement après, j'ai suivi une école du soir, puisque j'ai obtenu mon diplôme de fin d'études secondaires. Et puis j'ai passé mon baccalauréat professionnel et oui, je voulais absolument faire des études et j'ai eu après la possibilité d'aller à l'université »
(Entretien avec Ali)

Ali se retrouve pour la première fois dans une situation de « réussite reconnue » (Velden, 2018 : 53-55). Il voudrait pouvoir se poser pour entreprendre des études. En août de la même année, Ali a fréquenté une école pour réussir l'examen d'entrée dans un établissement d'enseignement technique supérieur. Au bout d'un an, il a réussi, mais sa carte de séjour avait expiré. Pour la nouvelle demande d'autorisation de séjour, Ali a dû présenter son certificat de langue allemande de niveau C1, ses diplômes et ses qualifications et aussi son contrat du travail. Tout ça lui a aidé à obtenir son permis de séjour : *« ils ont vu, aha, il est engagé, il fait quelque chose et c'est pour-quoi il peut faire une demande ... »*.

Sa réussite en langue allemande et à l'école du soir et son inscription après dans une faculté technique lui ont permis d'être régularisé en tant que réfugié (étudiant). Il s'agit là d'une première étape de régularisation.

À l'université il a choisi ses cours en fonction de ses intérêts. Il s'intéresse à la fois à l'économie et à l'informatique, mais il ne voulait pas étudier l'une ou l'autre séparément, il a donc cherché une filaire, qui combinait les deux matières. Il a dû réduire son temps de travail d'un temps plein à un temps partiel lorsqu'il a commencé ses études, de sorte qu'il ne pouvait plus payer son appartement et il a été même obligé de déménager. Il est resté chez des amis et a dû vivre ainsi pendant un an jusqu'à ce qu'il obtienne un logement étudiant. Il travaille actuellement et suit des cours à l'université. Il s'est dit heureux d'avoir trouvé un appartement et de pouvoir étudier tranquillement, il aimerait réussir et aller beaucoup plus loin.

Aller beaucoup plus loin ça veut dire pour Ali aussi la réalisation de son projet de regroupement familial. Il a pu toujours maintenir des relations familiales transnationales grâce aux moyens de communication modernes. Il a été capable de rester en contact avec sa mère, son père et ses frères et sœurs et aussi de les aider financièrement puisque personne ne travaille en Syrie depuis le déclenchement de la guerre. Il se voit, comme un homme, dans l'obligation de les prendre en charge. C'est alors que sa famille décide de quitter la Syrie pour s'installer provisoirement en Turquie (ils sont répartis dans différentes villes) :

« J'aimerais bien me retrouver avec ma famille et de prendre soin de mes parents. Cela sera possible dans un pays qui peut nous accueillir tous, sans condi-

tion et complication. Le mieux sera dans un pays du golf arabe, où je peux aussi gagner ma vie, parce que là-bas il y a du travail et ils sont à la recherche de spécialistes et de professionnels de partout »
(Entretien avec Ali)

C'est à partir de ce constat qu'Ali semble s'être construit une certitude concernant son projet de vie et sa prochaine destination. Son projet alors défini, il veut travailler dans une entreprise internationale dans un pays du golfe arabe. L'idée est donc de partir dans un pays où il pourrait vivre avec toute sa famille.

Conclusions

Du point de vue de la construction de leur projet de vie, Ali et Aya font preuve d'une grande détermination à réussir. Quitter son pays très tôt souligne déjà la volonté de fuir la guerre pour Ali et un désenchantement face à un futur précaire et incertain pour Aya. La différence concernant leurs deux parcours commence dès leur arrivée en France pour Aya et en Allemagne pour Ali. Aya vient d'un pays considéré sûr par les autorités européennes, la Tunisie, tandis qu'Ali fuit un pays en guerre. Leurs conditions d'accès à la régularisation sont différentes. Comme nous l'a montré le parcours d'Aya la seule démarche pouvant lui permettre de résider régulièrement en France a été une demande exceptionnelle de régularisation en tant qu'étudiante à la préfecture pour mérite scolaire. Ali n'ayant pas encore dix-huit à son arrivée a pu être reconnu en tant que mineur non accompagné, aussi grâce à sa réussite scolaire.

Alors que pour Aya rester et trouver son chemin en France est la conséquence d'une opportunité qu'elle a su saisir, puisqu'elle a rencontré une famille qui l'a accueillie et soutenue pendant toutes les étapes de son installation tant sur le plan du logement et de la nourriture que sur les démarches administratives et de la préparation de son admission à l'enseignement secondaire et supérieur. Son accueil dans cette famille est lié à sa capacité d'adaptation et à son ouverture. Il faut préciser que la question de langue pour Aya n'a pas été comme pour Ali un obstacle ou un grand défi dans la mesure où elle avait déjà développé une bonne connaissance du français avant son arrivée contrairement à Ali qui ne parlait pas du tout allemand.

Ali a été soumis pendant son voyage en France et en Allemagne à des politiques migratoires différentes et complexes, qui ne se sont pas montrées souvent très indulgentes envers les migrants et même envers les mineurs non accompagnés. Ali a été à plu-sieurs reprises arrêté par la police française en essayant de passer en Angleterre et ensuite relâché dans la rue sans recevoir aucune aide. Il a confirmé qu'il a essayé plusieurs fois et que cela s'est terminé de la même manière à chaque fois. Il a été alors dans l'obligation de quitter la France pour l'Allemagne où la situation, d'après ce qu'il avait eu comme information à l'époque était beaucoup plus favorable pour les mineurs non accompagnés venant de Syrie. Ceci a été confirmé par sa propre expérience. Arrivé par le train en Allemagne, il y a été accueilli et enregistré. Les assistantes sociales l'ont accompagné jusqu'à son arrivée au centre d'accueil, où il a passé les premiers mois logé et nourri en attendant la décision de sa prochaine

destination après la répartition prévue par la politique migratoire et l'aide sociale à l'enfance allemande (selon le SGB VIII) visant à déterminer quel Jugendamt devra prendre en charge les jeunes (Inobhutnahme).

Aya n'a pas pu choisir le type d'études qu'elle souhaitait poursuivre dans le domaine de la santé, elle a été contrainte de s'engager sur le chemin de la spécialisation en comptabilité et gestion là où il restait des places en lycée professionnel. Malgré les difficultés administratives, le projet de vie d'Aya se construit au fur et à mesure dans le pays où elle a décidé de vivre comme une femme libre : la France. Ali a un autre projet, celui de regrouper sa famille dans un pays du Golfe qui met moins de barrières administratives tout en travaillant dans une entreprise.

Pour conclure on remarquera qu'autant Aya qu'Ali ont fait preuve comme beaucoup d'autres jeunes ayant pris le risque de quitter leur pays d'une forte volonté de réussir. C'est récurrent parmi les jeunes qui ont participé à notre recherche-action : ils ont su développer des stratégies créatives pour surmonter les difficultés administratives et juridiques, trouver des personnes ressources et saisir le soutien de celles-ci.

Bibliographie

ACHILLI, L. (2016), Tariq al-Euroba: displacement trends of Syrian asylum seekers to the EU, Technical Report, Migration Policy Centre, MPC Research Report, p. 8-28.

APITZSCH, U., INOWLOCKI, L. & KONTOS, M. (2008), *The method of biographical policy evaluation*, in APITZSCH, U. & KONTOS, M., *Self-employment activities of women and minorities: Their success or failure in relation to social citizenship policies*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, p. 12-18.

BRICAUD, J. (2006), *Mineurs étrangers isolés : l'épreuve du soupçon*, Collection Perspectives sociales, Éd. Vuibert, Paris, 256 p.

BRINBAUM, Y. & DELCROIX, C. (2016), *Les mobilisations familiales des immigrés pour la réussite de leurs enfants. Un nouveau questionnaire sur l'investissement éducatif des milieux populaires*, in *Migrations Société*, vol 28, n°164 ; p. 75-97.

BURAWOY, M. (2003), *L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique comparé de l'enquête de terrain*, in CEFAL, D., *L'enquête de terrain*, Édition La Découverte, p. 425-463.

CHAÏEB, S. (2023), *Le passage à la majorité : un point de bascule vers la pauvreté des 'mineurs non accompagnés'*, in *Revue Française des Affaires Sociales*, vol. 3, p. 179-198.

DELCROIX, C. (2007), *Entre volonté de s'en sortir et discrimination, une trajectoire éclairante*, in *Nouvelles questions féminines*, « Parité linguistique », vol. 26 (n° 3), p. 82-100.

DELCROIX, C. (2013), *Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France*, in *Migrations Société*, (n° 145), p. 79-90.

HAREVEN, T & MASAOKA, K. (1988), *Turning points and transitions: perceptions of the life course*, in *Journal of Family History* vol.13 (n° 3), p. 271-285.

HAMMED, Y. (2023), *Syrien zwischen Flucht und Krieg*, in HENRICH, C.J. (ed.), *Politik und Gesellschaft im Mittleren Osten. Politik, Wirtschaft und Gesellschaft im Spannungsverhältnis der Regionen Südosteuropa und Mittlerer Osten*, Springer VS, Wiesbaden, p. 209-223.

HUDSON, L. (2018), *Syrian refugees in Europe: Migration dynamics and political challenges*, in *New England Journal of Public Policy* vol (n° 30), p. 2- 9.

KOBANDA, D. (2016), *Enfants isolés étrangers - Une vie et un parcours*, Éd. Harmattan, Paris, 246 p.

MÜLLER, A. (2014), *Unbegleitete Minderjährige in Deutschland: Fokus-Studie der deutschen nationalen Kontaktstelle für das Europäische Migrationsnetzwerk (EMN)*, EMN Working paper 60, 60 p.

NGOM, A. (2017), *Les tentatives d'émigration par la mer de jeunes sénégalais de Casamance*, in *Revue des sciences sociale*, (n° 57), p.152-159.

NGOM, A. (2020), *Migration clandestine sénégalaise vers l'Europe. Enjeux, déterminants et perspectives*, Éd. Harmatan, Paris, 192 p.

SICHLINGS, F. & ZENTNER, M. (2022), *Man sieht Sachen, die man noch nie im Leben gesehen hat: Fluchterfahrungen männlicher Jugendlicher aus Syrien*, in *Migration und Soziale Arbeit* (n° 3), p. 244-251.

SCHALLER, C. (2013), *Der Bürgerkrieg in Syrien, der Giftgas-Einsatz und das Völkerrecht*, in *SWP-Aktuell* (n° 54), p. 1-8.

STEINBUCH, A. & SCHUTZBERG, P. (2018), *Die Verteilung unbegleiteter Minderjähriger Flüchtlinge – eine Bilanz*, in *RdJB Recht der Jugend und des Bildungswesens*, vol 66 (n° 2), p. 212-215.

VELDEN, J. (2018), *Bildungserfahrungen, Flucht und schulischer Erfolg. Zur schulischen Betreuung von minderjährigen Geflüchteten im Grundschulalter*, in BEHR, H.H. & VAN DER VELDEN, F., *Religion, Flucht und Erzählung*, Vandenhoeck & Ruprecht, p. 53-68.

ZAHOUAN, H. (2020, mis à jour 2022), *Le traitement des mineurs non accompagnés en Allemagne*, *The Lighthouse - Clinique juridique angevine*, URL : <https://doi.org/10.58079/qw6v> (Consulté le 23 août 2024).

ZUHAL KARAKOÇ, D. (2021), *Borders, terror and immigration: the ISIS case*, in ACAR, H. & DENIS, H.E.. *Security Issues in the Context of Political Violence and Terrorism of the 21st Century*, Cambridge Scholar Publishing, p. 143-152.